



GUERVILLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE | DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de Mantes-la-Jolie | Canton de Bonnières-sur-Seine

ARRETE 2026/46
DE STATIONNEMENT et CIRCULATION
RUE DE LA LIBERATION
CRÉATION D'UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Société IRDE GUYANE FR représentée par M. Chafik AOUNZOU - mail: contact@irde.fr pour la création d'un branchement électrique ENEDIS, rue de la Libération à Guerville (78930),

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation dans la rue de la Libération,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de création d'un branchement électrique ENEDIS, rue de la Libération - lieudit Les Cholettes - à Guerville (78930) - antenne FREE, la Société IRDE est autorisée à réaliser les travaux à compter du **lundi 13 avril 2026 pour une période de 15 jours**.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et la circulation sera rétrécie.

La sécurité des piétons devra être assurée et les véhicules de secours devront accéder.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront à la charge, mis en place et entretenus par le pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la rue de la Libération.

Article 5 : En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 8 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil

Ent. IRDE



Fait à Guerville (Yvelines), le 9 avril 2026
L'adjoint au Maire,

M. Ludovic BONNET

Mairie de Guerville | 4 Place de la Mairie | 78930 Guerville
01 30 42 63 22 | mairie.guerville@guerville.org | www.guerville.fr